



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mars 2010

Original : français

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 12 mars 2010, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, le rapport national de la Côte d'Ivoire conformément au paragraphe 4 de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).



Annexe à la note verbale datée du 12 mars 2010 adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport : 12 mars 2008

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive		La Côte d'Ivoire considère que la prolifération des armes de destruction massive (biologiques, chimiques et nucléaires) constitue une menace grave pesant sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi elle entend agir et s'unir avec la communauté internationales pour lutter efficacement contre ce phénomène.	
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération		La Côte d'Ivoire affirme son attachement aux traités multilatéraux visant à éliminer et prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Pour elle, la meilleure manière de lutter contre la prolifération des ADM est de parvenir à l'élimination totale de ces armes de la surface de la Terre.	
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques		La Côte d'Ivoire n'est ni producteur, ni exportateur d'ADM. C'est pourquoi elle s'engage à ne rien faire ou entreprendre qui puisse être interprété comme un appui ou une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques.	

Les informations figurant dans les tableaux proviennent principalement des rapports nationaux mais aussi de données communiquées par les gouvernements, notamment à des organisations intergouvernementales. Les tableaux sont établis sous la direction du Comité créé par la résolution 1540 (2004).

Le Comité compte se servir de ces tableaux comme d'un outil de référence, pour faciliter l'assistance technique, et comme d'un moyen de poursuivre son dialogue avec les États au sujet de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Les tableaux sont conçus, non pour vérifier si les États s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération, mais pour faciliter l'application des résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006) du Conseil. Ils ne tiennent compte ni ne préjugent d'aucun débat en cours, mené à l'extérieur du Comité, au Conseil ou dans n'importe lequel de ses organes, sur la question de savoir si les États respectent leurs obligations, quelles qu'elles soient.

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
4	Convention sur les armes biologiques	X	Signature : 23 mai 1972	http://disarmament2.un.org/TreatyStatus.nsf
5	Convention sur les armes chimiques	X	Dépôt : 18 décembre 1995	
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Dépôt : 6 mars 1973	
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	Dépôt : 11 mars 2003	
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires		Procédure de ratification en cours	
9	Code de conduite de La Haye			
10	Protocole de Genève de 1925	X	Dépôt : 27 juillet 1970	http://disarmament2.un.org/TreatyStatus.nsf
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	Depuis 1963	http://www.iaea.org/About/Policy/MemberStates/
12	Zone exempte d'armes nucléaires/protocole(s)	X	Traité de Pelindaba, instrument déposé le 28 juillet 1999	http://disarmament2.un.org/TreatyStatus.nsf
13	Autres conventions et traités	X	1. Partie à sept instruments universels contre le terrorisme 2. Traité relatif au fond des mers 3. Convention sur les mines antipersonnel	http://www.un.org/sc/ctc/documents/treatytable.pdf
14	Autres mécanismes		La Côte d'Ivoire a signé en 2009 la Convention d'entraide judiciaire et d'extradition contre le terrorisme des États francophones (Rabat, 2008). Elle a par ailleurs souscrit à l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire (2006) en 2007.	
15	Autres		Lors de la réunion CI/UE+G8 tenue en avril 2006, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en œuvre la résolution 1624 (2005); participation de la Côte d'Ivoire au Séminaire régional de l'Union européenne pour l'Afrique centrale et occidentale sur l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines, tenu en avril 2007 à Dakar.	

4

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production					
2	Acquisition					
3	Possession					
4	Constitution de stocks					
5	Mise au point					
6	Transport					
7	Transfert					
8	Utilisation					
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées					
10	Facilitation d'activités susmentionnées					
11	Financement d'activités susmentionnées					
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs					

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées					
14	Autres		La Côte d'Ivoire a signé la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines en 1972 et, dans l'attente d'une future ratification, s'engage à ne rien entreprendre qui puisse être contraire ou contrevenir aux objectifs essentiels et prioritaires de cette convention.			

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi n° 2007-524 du 16 juillet 2007 relative à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques		Articles 64 à 86 de la loi	Extraits du projet de constitution publié par décret n° 2000-383 du 24 mai 2000
2	Acquisition	X				
3	Possession					
4	Constitution de stocks	X	Article 87 de la Constitution			Extraits du projet de constitution publié par décret n° 2000-383 du 24 mai 2000
5	Mise au point	X				
6	Transport					
7	Transfert	X	Article 87 de la Constitution			Extraits du projet de constitution publié par décret n° 2000-383 du 24 mai 2000
8	Utilisation	X				
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées					
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Article 87 de la Constitution			Extraits du projet de constitution publié par décret n° 2000-383 du 24 mai 2000
11	Financement d'activités susmentionnées					
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs					
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées					
14	Autres		Décret n° 97-672 du 3 décembre 1997 portant création de la Commission nationale pour l'interdiction des armes			

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			chimiques en Côte d'Ivoire (CIAC-CI) (point focal ou autorité nationale) et arrêté n° 6074 du 26 octobre 1998 sur la CIAC-CI			

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Article 87 de la Constitution et avant-projet de loi portant répression des actes terroristes élaboré en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) (art. 15)			Extraits du projet de constitution publié par décret n°2000-383 du 24 mai 2000
2	Acquisition	X				
3	Possession					
4	Constitution de stocks					
5	Mise au point					
6	Transport					
7	Transfert	X	Article 87 de la Constitution			Extraits du projet de constitution publié par décret n° 2000-383 du 24 mai 2000
8	Utilisation					
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées					
10	Facilitation d'activités susmentionnées					
11	Financement d'activités susmentionnées					
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs					
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées					
14	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication					
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation		Loi n° 2007-524 du 16 juillet 2007 relative à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques			
3	Mesures de surveillance des stocks					
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport					
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Réglementations concernant le génie génétique					
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques					
17	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	INFCIRC/309			http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X				
3	Mesures de surveillance des stocks	X				
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport					
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	Commission pour l'interdiction des armes chimiques en Côte d'Ivoire Ministère de la défense et de la protection civile; décret n° 97-672 du 3 décembre 1997 portant création de la Commission nationale pour l'interdiction des armes chimiques en Côte d'Ivoire (point focal ou autorité nationale) et arrêté n° 6074 du 26 octobre 1998 sur la CIAC-CI	X	Commission pour l'interdiction des armes chimiques en Côte d'Ivoire Ministère de la défense et de la protection civile; décret n° 97-672 du 3 décembre 1997 portant création de la Commission nationale pour l'interdiction des armes chimiques en Côte d'Ivoire (point focal ou autorité nationale) et arrêté n° 6074 du 26 octobre 1998 sur la CIAC-CI	http://www.opcw.org/docs/directory/section4.pdf
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques		Loi n° 2007-524 du 16 juillet 2007 relative à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques			
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes					
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques					
19	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication					
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation					
3	Mesures de surveillance des stocks					
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport					
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Autorité nationale chargée de la réglementation		Projet de décret portant création et organisation de la Commission de l'énergie atomique en Côte d'Ivoire (CEA-CI)			
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	Accord de garanties entré en vigueur le 8 septembre 1982	X	Accord de garanties entré en vigueur le 8 septembre 1982	http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives					
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives					
19	Autres accords concernant l'AIEA					
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires					
21	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) – et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10 – Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières		<i>Loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 modifiée par l'ordonnance 88-225 du 2 mars 1988; missions de la Direction de la surveillance du territoire (DST) et de la Direction des douanes</i>		<i>Code des douanes</i>	
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures					
5	Législation relative au contrôle des exportations					
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences générales					
8	Octroi de licences générales					
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations					
12	Examen interinstitutions des licences					

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit					
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations					
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières		<i>Loi d'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques de 2007 et Code des douanes</i>			
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures					
5	Législation relative au contrôle des exportations					
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences individuelles					
8	Octroi de licences générales					
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Examen interinstitutions des licences					
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit					
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations					
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières		<i>Loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 modifiée par l'ordonnance 88-225 du 2 mars 1988 (Missions de la police et de la douane)</i>		<i>Code des douanes</i>	
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures					
5	Législation relative au contrôle des exportations					
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences individuelles					
8	Octroi de licences générales					
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Examen interinstitutions des licences					
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit					
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations					
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres					

Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Côte d'Ivoire

Date du rapport :

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/matières/technologies			
2	Listes de contrôle – autres			
3	Assistance offerte		Une assistance a été offerte par le secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'UNODC organise des formations, séminaires et ateliers. La Côte d'Ivoire participe aux séminaires organisés par l'AIEA dans le cadre du renforcement du système des garanties, de la sécurité nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs.	
4	Assistance demandée		La Côte d'Ivoire a soumis une demande d'assistance à l'UNODC et au Comité 1540.	
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/multilatéraux)			
6	Information à l'intention des industriels			
7	Information à l'intention du public			